



## **Procès-verbal du Conseil général, n°4**

**15.12.2021, 19h30**

La version française fait foi.

La séance est ouverte à 19h34 par Mme la Présidente, Sonja Walter.

« Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Chers collègues,

Chers concitoyens et concitoyennes,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

J'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 4<sup>ème</sup> séance du Conseil général.

Je constate que la convocation pour la présente séance contenant l'ordre du jour vous est parvenue dans le délai légal et réglementaire, soit dans le délai de 10 jours fixé par l'article 38 alinéa 1 de la Loi sur les Communes.

Je vous informe que tous les documents sont parvenus aux conseillers généraux avant la présente séance et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète de ces derniers sauf sur demande ou nécessité formulée par un membre du Conseil général.

Je rappelle que les débats sont enregistrés, comme le permet l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les Communes. Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à leur disposition par les scrutateurs et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. »

Mme la Présidente félicite Mme Regula Hayoz Helfer pour son élection au Grand Conseil et Mme Cornelia Rolli Salathe lui remet un bouquet de fleurs. Applaudissement.

Concernant les questions, postulats et amendement déposés par le groupe Pour notre Commune, ils seront présentés durant cette séance.

### **1. Appel nominal**

Mme la Présidente procède à l'appel nominal.

Excusé(es) : 2 (Pascal Vinard, Franz Walter)

Absent(es) : 0

48 conseillers sont présents, la majorité se situe à 25 voix. Messieurs Jean-François Haas, Erwin Blaser et Daniel Fuhrer sont arrivés à 19h41.

Mme la Présidente constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que la séance, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2021
4. Budget 2022



- 4.1. Budget ordinaire
- 4.2. Budget des investissements et financements
  - 4.2.1. Evacuation des eaux claires des bassins de rétention en amont de l'école de Courtepin – Mise en séparatif des collecteurs des bâtiments existants de l'école
  - 4.2.2. Edilité – Remplacement d'un tracteur Hürlimann
  - 4.2.3. Edilité – Achat d'une épareuse
  - 4.2.4. Réseau Santé du Lac – Participation à la réfection des homes pour personnes âgées
- 4.3. Rapport de la Commission financière
- 4.4. Approbation des budgets
5. Présentation du règlement des finances
6. Révision totale des statuts de l'Association des communes des Services sociaux Lac
7. Révision totale des statuts du Réseau Santé du Lac
8. Information du Bureau du Conseil général
9. Information du Conseil communal
10. Divers

Mme la Présidente constate qu'une erreur s'est glissée au point 5. Il s'agit de l'approbation du règlement des finances et non de la présentation.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de l'ordre du jour. Cela n'est pas le cas, l'ordre du jour est approuvé.

### **3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2021**

Mme la Présidente demande si quelqu'un a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021.

Cela n'est pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2021 est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie la rédactrice du procès-verbal, Joëlle Martinucci, pour son travail.

## **4. Budget 2022**

### **4.1 Budget ordinaire**

Mme la Présidente donne la parole à M. Eric Vonlanthen, Vice-syndic, pour la présentation du budget ordinaire.

M. Vonlanthen explique que le budget ordinaire 2022 a été élaboré conformément à la législation sur les finances communales fribourgeoises, selon le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

La comparaison avec les exercices précédents est difficile et très souvent peu ou pas représentative. Les anciens numéros de comptes (selon modèle MCH en vigueur jusqu'ici) ont toutefois été mentionnés partout où cela était possible.

Ci-après, quelques informations générales susceptibles de faciliter la compréhension du budget ordinaire 2022.



### Nouvelle comptabilisation des charges sociales

Les montants budgétés ne concernent que la part patronale, respectivement le coût net pour la commune.

### Imputation des amortissements

Les amortissements sont systématiquement imputés dans les chapitres correspondants et ont été adaptés en fonction de la revalorisation des actifs effectuée dans le cadre de la mise en place de MCH2

### Equilibre des comptes 71 et 72

Comme par le passé, les comptes 71 et 72 relatifs à l'approvisionnement en eau et traitement des eaux usées doivent être équilibrés. Cet équilibre se fait, en fonction de l'état de ces comptes, par attribution à la réserve légale spécifique ou par une dissolution de cette dernière.

### Couverture légale minimum du compte 73

Le compte 73 relatif à la gestion des déchets doit présenter un taux de couverture de minimum 70%. Ceci veut dire que les revenus doivent représenter au minimum 70% des charges.

M. Vonlanthen présente le budget ordinaire 2022 chapitre par chapitre.

### Chapitre 0 : Administration générale

*0110.3053.00 – Cotisations patronales à l'assurance-accident* : incluses dans la prime globale pour « auxiliaires » sous le 0220.3053.00.

*0120.3000.00 – Traitement du conseil communal* : la totalité des vacances est désormais sous cette position et plus dans le 0120.3199.00.

*Cotisations patronales du chapitre 0120 – Exécutif* : l'exécutif étant au bénéfice d'une rémunération « brute pour nette », les cotisations sociales comprennent la part patronale ainsi que la part de l'employé.

*0220.3130.01 – Téléphones, affranchissements* : Augmentation du prix des timbres.

*0220.3133.00 – Site web* : conception d'un nouveau site web

*0220.3158.00 - contrat de maintenance informatique* : introduction de la gestion électronique des documents (GED) et adaptation pour le traitement des factures QR-code en plus de la maintenance courante.

*0220.4910.00 – Imputation interne pour salaires administration* : ventilation interne de 3 x CHF 10'000.- sur les comptes 71, 72 et 73 pour le travail administratif fourni par les services généraux.

*0290.3120.00 – Eau, énergie, combustible, élimination déchets* : concerne tous les bâtiments du patrimoine administratif non attribués à un chapitre spécifique (bâtiment communal, bureau communal + PC Villarepos, salle Wallenried, etc...).

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.



### Chapitre 1 : Ordre et sécurité publique, défense

1500.3612.01 – *Participation à l'AIHL* : participation moindre suite à la dissolution du fonds de rénovation pour le passage sous MCH2.

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

### Chapitre 2 : Enseignement et formation

2120.3111.00 – *Achat de mobilier, machines, appareils* : nouveaux équipements pour l'ACM et ACT

2120.3171.00 – *Camps* : selon le budget fourni par les responsables d'établissements. Le conseil communal a accepté le budget proposé sans restriction.

2120.3171.01 – *Camp de ski* : ne concerne que le camp de ski des 7H-8H germanophones.

2120.3612.01 – *Participations aux autres cercles scolaires* : contributions de la commune de Courtepin pour les élèves scolarisés dans un autre cercle scolaire (ex. : enfants de Grimoin à Gurmels).

2170.3101.01 – *Achat de marchandises et de matériel* : y compris matériel pour le nouveau pavillon scolaire et des appareils de mesure de la qualité de l'air.

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

### Chapitre 3 : Sport, culture et loisirs

3410.3140.00 – *Entretien parcs, zones de loisirs, terrains foot* : y compris réfection des terrains de foot de Courtepin et de la place de jeu de Wallenried

3411.3151.00 – *Entretien, réparation, outils halle de sport* : la halle de sport de l'école est toujours sur un entretien restreint en attendant le projet d'assainissement.

3412.3144.00\_ *entretien bâtiment Festisport* : y compris le changement des projecteurs de la salle de spectacle en LED

3420.3171.00 – *Animation du 3<sup>ème</sup> âge* : contribution identique aux années précédentes, mais la rémunération de la commission Horizon est retirée de ce compte.

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

### Chapitre 4 : Santé

M. Vonlanthen n'a aucun commentaire particulier concernant ce chapitre.

Il demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.



### Chapitre 5 : Prévoyance sociale

M. Vonlanthen n'a aucun commentaire particulier concernant ce chapitre.

Il demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

### Chapitre 6 : Trafic et télécommunication

*6150.3111.00 – Achat de machines, appareils, véhicules, outils : y compris remplacement tracteur-tondeuse et achat d'un chariot élévateur.*

*6150.3120.00 – Eau, énergie, combustible, élimination déchets : essentiellement les coûts d'énergie pour l'éclairage public.*

*6150.3120.01 – frais éclairage public : uniquement les réparations des candélabres qui, jusqu'à maintenant, étaient comptabilisées sous l'entretien des routes.*

*6150.3132.00 – Frais d'honoraires de tiers : Etudes pour : réalisation des zones 30km/h, chemins AF, nouvelle installation pour le sel de déneigement.*

*6150.3141.00 – Entretien des routes et des chemins piétonniers : selon le rapport annuel de l'état des routes.*

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

### Chapitre 7 : Protection de l'environnement et aménagement

*7101.3510.00 – Attribution financement spécial équilibre compte : excédents de revenu versés à la réserve spéciale.*

*7201.3132.01 – Mise à jour plans : opération spécifique pour effectuer une mise à jour nécessaire tenant compte des constructions des 3 dernières années.*

*7201.3510.00 – Attribution financement spécial équilibre compte : excédents de revenus versés à la réserve spéciale.*

*7710.3143.00 – Entretien des cimetières : y compris haies de Chansalles, terrassement Barberêche et externalisation des creuses.*

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

M. Rufino Leon demande si la commune ne peut pas faire quelque chose concernant la gestion des déchets qui a un déficit de 150'000.-.

M. Vonlanthen répond que ce poste est surveillé chaque année et que cette position peut être couverte.

M. Leon a l'impression que vu que le minimum légal de 70% est couvert alors rien n'est fait. Il pense qu'il est préférable d'agir avant de devoir augmenter les impôts et les taxes.

M. Vonlanthen prend note de cette remarque.



### Chapitre 8 : Economie publique

8200.3635.00 – *Participation à la communauté forestière* : y compris participation à un circuit VTT couvrant plusieurs communes.

8710.3132.00 – *Honoraire et frais d'étude* : destiné à une étude énergétique globale.

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

### Chapitre 9 : Finances et impôts

9100.4001.00 – *Impôts sur la fortune personnes physiques* : consécutif au nouveau barème d'imposition cantonale.

9100.4002.00 – *impôts à la source* : diminution du fait de la possibilité de demander une imposition ordinaire (pris en compte dans les impôts ordinaires).

9100.4010.00 – *Impôts sur les bénéficiaires des personnes morales* : Montant exceptionnel discuté et évalué en collaboration avec les principaux contribuables.

9900.4612.00 – *Dissolution trans. caisse de pension Etat FR* : ce montant représente l'ensemble des plus-values inhérentes à l'assainissement de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg réparties dans divers pots-communs (ex : CO, conservatoire).

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

M. Vonlanthen présente la revalorisation des actifs effectuée pour le passage à MCH2.

La réserve légale pour l'eau potable et l'évacuation, le réseau vaut CHF 7'138'040.-.

Le patrimoine financier, qui génère des revenus, augmente de CHF 3'342'828.- qui vont dans le capital propre.

Le patrimoine administratif présente un supplément de CHF 3'951'812.- qui vont dans la réserve d'amortissement. Au bout de 10 ans, celui-ci doit être dissout dans le capital propre.

M. Vonlanthen explique que le budget devrait encore tenir compte de cette réserve d'amortissement et que celui-ci devrait être amélioré de CHF 95'000.-. Le Service des communes doit se prononcer sur cet amortissement.

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

Il remercie les conseillers généraux pour leur attention.



## **4.2 Budget des investissements et financements**

### **4.2.1 Evacuation des eaux claires des bassins de rétention en amont de l'école de Courtepin – Mise en séparatif des collecteurs des bâtiments existants de l'école**

Mme la Présidente donne la parole à M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, pour la présentation de ce point.

M. Aeschlimann explique que la construction du nouveau bâtiment et du parking de l'école est en cours et que lors des fortes précipitations de cet été, l'eau a refoulé dans les toilettes des bâtiments actuels de l'école. Cette mise en séparatif se fera jusqu'à la Route du Postillon.

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane Renz pour le préavis de la Commission financière.

Le préavis de la Commission financière est favorable.

M. Aeschlimann demande si quelqu'un à une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas. L'assemblée passe au vote.

Le budget pour la mise en séparatif des collecteurs des bâtiments existants de l'école est accepté à l'unanimité.

### **4.2.2 Edilité – Remplacement d'un tracteur Hürlimann**

M. Aeschlimann explique que le tracteur actuel a été acheté il y a 10 ans par la commune de Barberêche. Celui-ci est en surcharge lorsqu'il est équipé avec la lame à neige et la saleuse. Le nouveau tracteur sera plus puissant et plus lourd. Le tracteur actuel sera vendu.

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane Renz pour le préavis de la Commission financière.

Le préavis de la Commission financière est favorable.

M. Aeschlimann demande si quelqu'un à une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas. L'assemblée passe au vote.

Le budget pour le remplacement d'un tracteur Hürlimann est accepté à l'unanimité.

### **4.2.3 Edilité – Achat d'une épareuse**

M. Aeschlimann explique qu'actuellement pour la taille et la fauche des bords de routes, la commune loue la machine à des agriculteurs et celle-ci n'est pas aux normes Suva. La nouvelle épareuse permettra plus de liberté pour l'édilité dans l'organisation des travaux.

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane Renz pour le préavis de la Commission financière.

Le préavis de la Commission financière est favorable.

M. Aeschlimann demande si quelqu'un à une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas. L'assemblée passe au vote.



Le budget pour l'achat d'une épareuse est accepté à l'unanimité.

M. Aeschlimann remercie les conseillers généraux pour leur confiance.

#### **4.2.4 Réseau Santé du Lac – Participation à la réfection des homes pour personnes âgées**

Mme la Présidente donne la parole à M. Mario Wüthrich pour la présentation de ce point.

M. Wüthrich explique que l'agrandissement du Home St-François est financé par des tranches annuelles de CHF 3'000'000.-, pour Courtepin cela représente un montant de CHF 399'000.-.

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane Renz pour le préavis de la Commission financière.

Le préavis de la Commission financière est favorable.

M. Wüthrich demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas. L'assemblée passe au vote.

Le budget pour la participation à la réfection des homes pour personnes âgées est accepté à l'unanimité.

M. Wüthrich remercie les conseillers généraux pour leur confiance.

#### **4.3 Rapport de la Commission financière**

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane Renz, président de la Commission financière, pour la présentation du rapport du budget 2022. Le texte est projeté simultanément en allemand.

M. Renz demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

M. Philippe Stöhr, représentant du groupe « Pour notre Commune » dépose un amendement concernant la rubrique 0220.3130.03 « Prestations de services de tiers » :

« Afin de suppléer aux ressources de l'administration communale, par exemple concernant les travaux de traduction des documents officiels ou internes, nous proposons d'augmenter de CHF 50'000.- le budget du compte 0220.3130.03 « Prestations de services de tiers ». Ce montant permettra également à l'administration communale et au conseil général de faire appel à des entreprises de services spécialisées selon les besoins. »

Mme la Présidente suspend la séance à 20h59, afin que la Commission financière et le Conseil communal puissent prendre position sur cet amendement.

La séance reprend à 21h21.

M. Renz informe que la Commission financière prévoit favorablement cet amendement et précise qu'uniquement les montants nécessaires seront dépensés.

M. Vonlanthen informe que le Conseil communal prévoit défavorablement cet amendement puisque les ressources sont disponibles à l'administration.





#### **4.4 Approbation des budgets**

Mme la Présidente propose de passer au vote.

Le poste « Prestations de services de tiers » du Conseil communal est soumis au vote.

Pour : 21  
Contre : 25  
Abstention : 2

Ce poste est rejeté par le Conseil général.

L'amendement du groupe Pour notre Commune concernant le poste « Prestations de services de tiers » est soumis au vote.

Pour : 27  
Contre : 21  
Abstention : 0

Cet amendement est accepté.

Le budget 2022 avec l'amendement est soumis au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

#### **5. Approbation du règlement des finances**

Mme la Présidente donne la parole à M. Eric Vonlanthen, Vice-syndic, pour la présentation de ce point.

M. Vonlanthen explique que chaque commune doit être dotée d'un règlement des finances. Les documents qui ont été transmis aux conseillers généraux ont également été transmis au Service des Communes.

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

M. Bernard Sturny a remarqué 2 erreurs dans la version en allemand.

M. Vonlanthen le remercie et lui demande de les transmettre par courriel au Service des finances.

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane Renz pour le préavis de la Commission financière.

Le préavis de la Commission financière est favorable.

L'assemblée passe au vote.

Le règlement des finances est accepté à l'unanimité.



## **6. Révision totale des statuts de l'Association des communes des Services sociaux Lac**

Mme la Présidente donne la parole à M. Jonas Aebischer, conseiller communal, pour la présentation de la révision des statuts.

M. Aebischer informe que les deux communes membres actuelles de Galmiz et Gempenach fusionneront avec la commune de Morat au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ont annoncé leur retrait du syndicat de communes des services sociaux au 31 décembre 2021. Ainsi, l'association ne comptera plus que 11 communes à l'avenir.

Il fait part également des changements suivants :

- Modifications à la suite de l'introduction du MCH2, entre autres la création d'une commission des finances en tant qu'organe supplémentaire de l'association
- Fusion des 2 commissions sociales
- Augmentation de la limite de crédit du compte courant

M. Aebischer demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

L'assemblée passe au vote.

La révision totale des statuts de l'Association des communes des Services sociaux Lac est acceptée à l'unanimité.

M. Aebischer remercie le Conseil général.

## **7. Révision totale des statuts du Réseau Santé du Lac**

Mme la Présidente donne la parole à M. Mario Wüthrich, conseiller communal.

Puisque tous les membres ont reçu par écrit les nouveaux statuts, M. Wüthrich demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

M. Daniel Jorio demande si selon les articles 32 et 33, chaque commune doit se débrouiller par exemple en prenant un emprunt pour payer sa part.

M. Wüthrich répond que pas pour les investissements seulement pour les frais courants.

La parole n'est plus demandée. L'assemblée passe au vote.

La révision totale des statuts du Réseau Santé du Lac est acceptée à l'unanimité.

M. Wüthrich remercie le Conseil général.

## **8. Informations du Bureau du Conseil général**

Mme la Présidente donne la parole à M. Norbert Haas, afin de faire le point sur l'avancement du règlement du Conseil général.



M. Haas explique que le processus est à l'arrêt. Pour donner suite à l'assemblée du 6 octobre 2021, le projet de règlement a été envoyé au Service des Communes. Trois semaines après l'envoi, M. Boris Geiser a contacté le Service des Communes pour savoir où en était le dossier. Le Service lui a expliqué que la procédure n'avait pas été respectée et que le Conseil communal n'avait pas été assez impliqué dans l'élaboration du règlement. Une rencontre entre des membres du Conseil communal et du Conseil général aura lieu le 18 janvier 2022 pour discuter de la suite à donner.

M. Haas rappelle que ce règlement est une aide pour le Conseil général et le Conseil communal surtout concernant les outils parlementaires. Il demande aux conseillers généraux d'avoir un peu de patience et il informe que des nouvelles seront communiquées lors de la prochaine assemblée.

Mme la Présidente remercie M. Haas pour ces informations.

Elle communique ensuite les dates des assemblées de Conseil général en 2022 :

- Le 9 mars
- Le 24 mai, comptes
- Le 7 septembre
- Le 14 décembre, budget

### **9. Informations du Conseil communal**

Mme la Présidente donne la parole à M. Mario Wüthrich, conseiller communal, pour des informations sur le dossier des éoliennes.

M. Wüthrich remercie le groupe de travail pour l'échange lors de la rencontre du 24 novembre 2021. Le groupe de travail intercommunal a pris connaissance de l'avis de droit de Me Ecoffey pour reconsidérer le plan directeur général. Ce groupe a également reçu une lettre les invitant à une rencontre avec M. Olivier Curty, Conseiller d'Etat, le 22 décembre 2021. Le groupe intercommunal va également demander la reconsidération du plan directeur cantonal. Le vote consultatif sera reporté comme la commune de Belfaux, le 15 mai 2022. Un point sera fait après la discussion avec M. Curty. M. Wüthrich espère que ce report sera le dernier.

M. Wüthrich demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas.

Mme la Présidente donne la parole à M. Martin Moosmann, Syndic.

M. Moosmann s'excuse pour son retard. Il tient à remercier les conseillers généraux au nom de la commune et des citoyens pour le travail effectué durant cette année difficile. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année aux conseillers généraux et à leurs familles.



## **10. Divers**

Mme la Présidente explique que vu le délai court entre la transmission des postulats-questions du groupe Pour notre Commune et la séance d'aujourd'hui, le Bureau n'a pas pu trancher sur leur recevabilité. Il n'y aura pas de débat à ce sujet ce soir.

M. Philippe Stöhr, représentant du groupe Pour notre Commune, dépose une question concernant une demande de reconsidération au sujet du projet éolien « Les Collines de la Sonnaz » :

« Compte tenu des problèmes de conflit d'intérêts mis en évidence dans l'avis de droit de Me David Ecoffey, le groupe Pour notre Commune demande au Conseil communal de Courtepin s'il a prévu d'engager une demande de reconsidération tel que l'ont entrepris les communes de la Sonnaz et de Vuisternens-devant-Romont ?

En ce qui concerne la communication de cette question, nous demandons qu'elle soit communiquée sur la page web du Conseil général. »

M. Philippe Stöhr, représentant du groupe « Pour notre Commune », dépose une proposition-résolution concernant le vote consultatif auprès des citoyennes et citoyens au sujet de l'implantation d'éoliennes :

« Depuis plusieurs mois, le projet d'implantation d'éoliennes « projet éolien Les Collines de la Sonnaz » agite les esprits et les discussions au sein de notre commune. Le groupe Pour notre Commune juge qu'à ce jour, il est nécessaire que le Conseil communal se tourne vers ces citoyennes et citoyens afin d'obtenir une direction claire dans ce dossier sensible.

Question au conseil général : Êtes-vous favorable à ce que le conseil communal organise un vote consultatif auprès des citoyennes et citoyens au sujet de l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal selon le projet éolien « Les Collines de la Sonnaz » ?

Par le résultat de la présente proposition-résolution, les membres du Conseil général, élus par les citoyennes et citoyens, sollicite le Conseil communal afin de réaliser ce vote consultatif durant le premier semestre 2022. Le Conseil communal reste compétent afin de définir la question du vote consultatif.

En ce qui concerne la communication de cette proposition-résolution, nous demandons qu'elle soit communiquée sur la page web du Conseil général. »

Mme la Présidente le remercie et lui demande de poursuivre avec la prochaine proposition-résolution.

M. Philippe Stöhr, représentant du groupe « Pour notre Commune », dépose une autre proposition-résolution concernant le projet éolien « Les Collines de la Sonnaz » en l'état actuel :

« Le projet d'implantation d'éoliennes « projet éolien Les Collines de la Sonnaz » agite les esprits et les discussions au sein de notre commune. Le groupe Pour notre Commune juge qu'à ce jour, il est nécessaire que le Conseil communal obtienne du Conseil général une orientation à adopter, ceci en prenant la température au sein de ses membres. C'est pourquoi nous proposons de procéder à un vote consultatif au sein des membres du Conseil général sur la question :



*En l'état actuel, êtes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal selon le projet éolien Les Collines de la Sonnaz.*

Par le résultat de présente proposition-résolution, les membres du Conseil général, élus par les citoyennes et citoyens, signalent au Conseil communal leur point de vue au sujet de l'implantation du projet éolien Les Collines de la Sonnaz.

En ce qui concerne la communication de cette proposition-résolution, nous demandons qu'elle soit communiquée sur la page web du Conseil général. »

M. Philippe Stöhr, représentant du groupe « Pour notre Commune », dépose une troisième proposition-résolution concernant un soutien au Conseil communal afin d'engager une demande de reconsidération concernant le projet éolien Les Collines de la Sonnaz :

« Compte tenu des problèmes de conflit d'intérêts mis en évidence dans l'avis de droit de Me David Ecoffey, le groupe Pour notre Commune demande au Conseil général de Courtepin de se prononcer pour un soutien à ce que le Conseil communal suive l'exemple des communes de la Sonnaz et de Vuisternens-devant-Romont dans leur demande de reconsidération.

*Êtes-vous favorable à une démarche visant à remettre en cause la validité du volet éolien du Plan directeur cantonal par le Conseil communal ?*

Avec le soutien de la présente proposition/résolution, le Conseil général invite le Conseil communal à procéder à une demande de reconsidération tel que l'ont entrepris les communes de la Sonnaz et de Vuisternens-devant-Romont.

En ce qui concerne la communication de cette résolution, nous demandons qu'elle soit communiquée sur la page web du Conseil général. »

Mme la Présidente le remercie.

Mme Valentine Schmutz-Julmy, représentante du groupe Pour notre Commune, dépose une question concernant les camps de ski 2022 et suivant :

« En septembre 2021, les parents des enfants scolarisés recevaient le document « Info Ecole Septembre 2021 » dans lequel ils apprenaient que les camps de ski de la 5H à la 8H pour les francophones et de la 5H à la 6H pour les alémaniques ne pouvaient plus être organisés en raison, notamment, du coût de ces derniers. Quelques semaines plus tard, un démenti de la Commune, adressé par le poste, réfutait ces informations et précisait qu'à aucun moment la Commune n'a bloqué le budget pour de telles activités scolaires. Ce ping-pong entre la Direction de l'école et le Conseil communal laisse pressentir au sein de la population que le dialogue entre ces deux institutions (Direction de l'école et Conseil communal) est clairement mis à mal.

Pour rappel, les camps de ski sont organisés à Courtepin depuis plus de 30 ans. Ce sport, bien que pas pratiqué par la majorité des enfants scolarisés, fait partie de nos traditions et il est franchement regrettable que de moins en moins d'établissements scolaires n'y accordent de l'importance. Ceci est extrêmement dommageable et décevant pour les enfants qui apprécient l'hiver ainsi que toutes les activités qu'il est possible de faire en station, et pour ceux dont l'école est l'unique porte d'entrée à ce genre d'activité.



Les enfants sont les grands perdants dans ce manque de communication entre la Direction de l'école et le Conseil communal et cette situation existe depuis plusieurs années. Ce comportement du « chacun pour soi » coûte cher aux écoliers et ce nivellement par le bas n'est pas acceptable au niveau scolaire.

Au vu de ce constat, les questions suivantes sont posées au Conseil communal :

- Un dialogue serein, bienveillant et porté vers le bien-être des enfants est-il à nouveau instauré entre la Direction de l'école et le Conseil communal ?
- Est-il prévu de mettre à nouveau au budget un montant nécessaire et suffisant à l'organisation de camps d'hiver pour les classes de 5H à 8H francophones et alémaniques pour les années scolaires 2022-2023 et suivantes ? Si non, pourquoi ? »

Mme Marianne Scherrer-Brantschen répond que le Conseil communal et la direction de l'école mettent du leur pour que les discussions se passent au mieux et que la priorité est les enfants. Elle n'a pas de réponse concernant le budget.

M. Philippe Stöhr demande si le budget pour les camps de ski a été discuté vu que les chalets doivent être réservés très tôt.

M. Eric Vonlanthen ne veut pas débattre de ce sujet ce soir, mais un montant a été mis au budget. Il précise qu'il y a la possibilité de solliciter la Commission financière pour une nouvelle dépense si besoin. Concernant la réservation des chalets, elle a toujours été faite avant l'approbation du budget.

M. Rufino Leon demande si la commune va demander la reconsidération du plan directeur général ou si elle attend la rencontre avec M. Olivier Curty, Conseiller d'Etat, vu le délai légal.

M. Mario Wüthrich informe que le Conseil communal prendra cette décision lors de leur séance le lundi suivant.

M. Jean-Claude Joye demande où en est le dossier concernant le panneau interdiction de circuler près de la gare de Pensier.

Mme Marianne Scherrer-Brantschen informe que des renseignements ont été demandés au Service des Ponts et Chaussées mais qu'il n'y a pas encore de réponse. Elle donnera des nouvelles lors de la prochaine séance.

M. Daniel Werro est inquiet concernant la sécurité des enfants qui prennent le bus sur la place en gravier à l'ancienne gare de Pensier. En raison des manœuvres du bus, il craint qu'un accident arrive vu la vitesse à laquelle les voitures arrivent à cet endroit. Concernant les éoliennes, il recommande le reportage de M. de La Villardière sur M6 et de lire les articles de presse. Il pense qu'il faut aller vers d'autres projets.

Mme Marianne Scherrer-Brantschen explique qu'un radar a été mis en place et que les vitesses relevées sont normales, cela est rassurant. Elle précise que le bus manœuvre uniquement lorsque les enfants sont à l'intérieur du bus.

M. Daniel Werro fait ce constat par acquit de conscience.

M. Michel Werro demande où en sont les travaux sur la route des Troncs entre Courtepin et Breilles.



**COMMUNE DE COURTEPIN**  
**GEMEINDE COURTEPIN**

**Secrétariat Conseil Général**

Administration communale

Route de Fribourg 42

1784 Courtepin

026/ 684 02 94

[martinucci@courtepin.ch](mailto:martinucci@courtepin.ch)

M. Daniel Aeschlimann répond que pour toucher des subventions, tous les chemins déjà programmés doivent être terminés, ce qui est le cas depuis lundi dernier. Il explique également qu'un autre problème se pose puisqu'une partie de l'affaissement se trouve sur un fond privé.

Mme Regula Hayoz Helfer remercie tout le monde pour les félicitations pour son élection au Grand Conseil. Elle souhaite représenter sa commune auprès du canton et reste à l'écoute de celle-ci.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente lève la séance à 22h27 en remerciant tous les participants pour l'écoute et le bon déroulement de cette soirée. Elle tient également à remercier particulièrement le Bureau et les chefs de groupe pour leur engagement et leur travail, Mme Joëlle Martinucci pour la préparation de cette séance et chacun des membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur engagement au sein de la Commune. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année aux membres du Conseil communal et du Conseil général ainsi qu'à leurs familles. Elle rappelle le respect des mesures sanitaires en sortant par rangée et en ne se réunissant pas à l'extérieur.

La prochaine séance aura lieu le 9 mars 2022 à 20h.

Courtepin, le 15 décembre 2021

La Présidente :

La Secrétaire :

Sonja Walter

Joëlle Martinucci